

**République du Sénégal**  
**Un Peuple – Un But – Une Foi**

**Ministère des Infrastructures des  
Transports Terrestres et du  
Désenclavement**



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL – POUR LES TRAVAUX GÉNÉRAUX ET  
D'ASSAINISSEMENT DES POINTS BAS DU RÉSEAU ROUTIER CLASSE DE DAKAR  
(2024-2026) : TRAVAUX PRE-HIVERNAGE SUR LE RÉSEAU ROUTIER DE DAKAR**

**Marché Pluriannuel**

**N°D/1696 /A1**

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « l'AS » du 20 Décembre 2023.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures des Transports Terrestres et du Désenclavement, a obtenu de l'Etat du Sénégal des fonds dans le cadre du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA), afin de financer le programme d'entretien routier annuel et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché pluriannuel des travaux généraux et assainissement des points bas du réseau routier de Dakar (Gestion 2024-2026).
3. L'AGEROUTE Sénégal, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour effectuer lesdits travaux en un (01) seul lot.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national ouvert à tous les candidats éligibles selon les règles de procédure du décret n°2022-2295 du 28 Décembre 2022 portant Code des marchés publics du Sénégal.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de :

***Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal***

***Rue David DIOP x F, Fann Résidence***

***Tel : +221 33 869 07 51 – Fax : 33 864 63 50***

***Email : [ageroute@ageroute.sn](mailto:ageroute@ageroute.sn), [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn)***

et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous, les jours ouvrables de 08 H00 à 17H 00 à **partir du 19 mars 2024. Un exemplaire du DAO est disponible sur place pour consultation.**

6. Les exigences en matière de qualifications sont :

- a. avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années à partir de 2020, un chiffre d'affaires moyen annuel d'au moins de quatre cent soixante millions (460 000 000) de F CFA. Les états financiers devront être certifiés par des cabinets d'experts comptables agréés par l'ONECCA ou organisme assimilé ;
- b. disposer d'une attestation de ligne de crédit auprès d'une institution bancaire agréée par le Ministère des Finances et du Budget d'un montant minimum de Soixante Millions (60 000 000) de F CFA ;
- c. avoir réalisé, au cours des cinq (05) dernières années à compter de 2019, deux prestations similaires d'une valeur minimale de Cinq Cent Cinquante millions (550 000 000) de F CFA.

Les Candidats devront fournir les attestations de bonne exécution des travaux délivrées par le Maître d'ouvrage ou Maître d'ouvrage délégué. Les prestations qui ne sont pas accompagnées de ladite attestation ne seront pas comptabilisées.

Voir le Document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de Cinquante mille (50 000) F CFA par versement au compte n° SN153 01301 301090002540 ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies.

Un exemplaire du DAO est disponible sur place et tout candidat pourra le consulter gratuitement.

8. Les offres devront être soumises au secrétariat de la cellule de passation des marchés de l'AGEROUTE sise à la Rue **David Diop x Rue F, Fann Résidence, Dakar, Sénégal** au plus tard le **23 avril 2024 à 11 heures 30 minutes précises (GMT)**. Les offres arrivées en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'AGEROUTE à l'adresse ci-dessus le **23 avril 2024 à 11 heures 30 minutes (GMT) précises**.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de Dix Millions (10 000 000) F CFA. La garantie de soumission restera valable pendant 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres.

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de leur remise.

**Le Directeur Général**

**Mamadou NDAO**

